

PROPOSITION 9 |

Augmenter et améliorer l'accueil dans l'enseignement supérieur en différenciant l'offre

Constats

L'enseignement supérieur est aujourd'hui confronté à un double défi :

► **un défi quantitatif**, avec l'arrivée de générations plus nombreuses et la progression de la durée des études. L'objectif est de former tous les bacheliers qui souhaitent poursuivre leurs études. En 2022, l'enseignement supérieur devrait compter 204 000 étudiants de plus qu'en 2017 (pour 2,6 millions d'étudiants à la rentrée 2017)¹⁸. De plus, le pic des naissances de l'an 2000 conduira à un afflux d'étudiants à la rentrée prochaine : 56 600 étudiants en plus sont attendus, dont 28 300 nouveaux inscrits supplémentaires. L'arrivée massive d'étudiants dès la rentrée 2018 constitue un risque important sur la qualité de leur accueil dans l'enseignement supérieur, d'autant plus que les moyens prévus paraissent très en deçà des besoins estimés ;

► **un défi qualitatif** : dans la promotion 2011, 61 % des étudiants n'ont pas réussi leur licence en quatre ans et environ 1/5ème des étudiants sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme. Les compétences acquises sont parfois inadaptées au marché du travail, alors même qu'elles sont cruciales, notamment pour ce qui concerne les compétences de pointe.

Par ailleurs, la dépense par étudiant, en baisse sur les dernières années (- 8 % entre 2013 et 2016 pour les universités), se situe au niveau de la moyenne de l'OCDE, inférieure à certains grands pays développés¹⁹. Elle pourrait être optimisée par une réduction de l'échec, liée à une meilleure orientation et par une modernisation des méthodes pédagogiques.

Enfin, le système actuel de subventions de la recherche et de l'enseignement supérieur n'est pas suffisamment incitatif. En effet, les subventions publiques constituent aujourd'hui trois quarts des ressources des universités et des organismes de recherche. Or, l'attribution de ces subventions n'est pas conditionnée à la performance, à l'atteinte d'objectifs ou de résultats.

¹⁸ Source MESRI.

¹⁹ Le coût moyen d'un étudiant est variable selon les filières, notamment entre un élève en licence et en classe préparatoire

Objectifs

L'ambition est d'améliorer le taux de réussite à l'université et l'accès à l'emploi en sortie d'études.

Réformes préconisées

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par un nouveau pilotage des universités, qui les responsabilise davantage avec une contractualisation autour d'objectifs plus clairs, portant sur la qualité de l'enseignement, la réussite universitaire des étudiants et sur leur insertion professionnelle. Cela passe également par une régulation de l'offre de formation afin qu'elle soit en adéquation avec les besoins du marché du travail. Pour atteindre ces objectifs, nous proposons de :

- ▶ **piloter les universités et tous les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche par le contrat, y compris sur la question des moyens.** Il s'agit de moduler le financement des opérateurs en fonction de critères clairs et évalués. Cela doit concerner à la fois les universités et les organismes de recherche. Pour cela, il faut :
 - mener des évaluations plus fréquentes et définir des critères qui portent sur la réussite des étudiants en tenant compte des contextes locaux, l'insertion dans le tissu économique national et local, la visibilité internationale de la recherche et sa valorisation. Les critères, au-delà des résultats, pourraient aussi prendre en compte les moyens mobilisés (par exemple la qualité de l'enseignement). Ils pourraient être différents selon la vocation régionale, nationale ou internationale de l'université ;
 - assumer des attentes différenciées et encourager le positionnement des universités de proximité sur un enseignement à forte valeur ajoutée : l'implantation des organismes de recherche, ainsi que les aides accordées dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, ont façonné le paysage universitaire autour d'universités pluridisciplinaires de recherche et d'universités de proximité positionnées au niveau international sur un ou quelques domaines d'excellence. Cette différenciation doit être considérée comme un atout pour la recherche comme pour l'enseignement supérieur ;
 - ajuster la carte des laboratoires de recherche aux domaines d'excellence des universités et des grandes écoles : la logique de différenciation conduit les universités à se spécialiser sur un ou plusieurs domaine(s) d'excellence. Les crédits de recherche doivent être alloués selon les domaines d'excellence qui auront été choisis au moment de la différenciation des laboratoires ;
 - rendre les financements plus incitatifs : le financement des organismes doit davantage dépendre des résultats pour constituer une incitation à accroître la qualité de l'enseignement et de la recherche. Pour cela plusieurs méthodes peuvent être mobilisées. La première consiste à répartir un montant fixé entre établissements comparables voire entre organismes selon l'atteinte de leurs objectifs. La deuxième, qui peut être combinée avec la première, est d'augmenter les ressources des appels à projets nationaux en complément des subventions actuelles ou en substitution ;

- ▶ **accroître l'autonomie des universités, notamment en diversifiant et en augmentant leurs ressources propres.** Cela consiste à :
 - développer l'offre de formation tout au long de la vie à l'université et faciliter la mise en place d'une tarification spécifique pour ces formations ;
 - davantage recourir aux financements européens, notamment via les appels à projets. Les bénéficiaires seraient également indirects, par une meilleure insertion dans les réseaux de recherche internationaux ;
 - poursuivre le mouvement de transfert du patrimoine immobilier de l'État vers les universités et inciter celles-ci à rationaliser leurs implantations immobilières morcelées à l'échelle d'une intercommunalité par exemple ;
 - lancer une réflexion sur les autres ressources propres susceptibles d'être utilisées, y compris les droits d'inscription à l'université ;
- ▶ **rendre l'organisation du ministère cohérente avec son rôle de pilote de la politique publique.** Renforcer l'autonomie des établissements suppose que les ressources soient placées au sein des établissements et non dans les directions d'administration centrale. Le ministère devrait donc conserver uniquement des fonctions stratégiques et de pilotage de sites, et une expertise transversale sur la formation et la recherche, la mise en œuvre étant faite par des opérateurs ;
- ▶ **assouplir la gestion des ressources humaines des chercheurs et des enseignants-chercheurs.** Il est indispensable d'offrir une flexibilité accrue aux chercheurs et enseignants-chercheurs pour qu'ils puissent bénéficier de carrières dynamiques et envisager des mobilités y compris vers le secteur privé, en valorisant leur implication dans l'enseignement, dans la recherche, dans la diffusion des connaissances et la valorisation des recherches. Cet assouplissement serait aussi bienvenu pour permettre une gestion plus agile des établissements et des organismes de recherche qui pourraient ainsi gagner les marges de manœuvre nécessaires pour appliquer le projet qui convient à leur situation et à leur stratégie ;
- ▶ **mettre en place un pilotage national de l'afflux massif de nouveaux étudiants à partir de la rentrée 2018**
 - mieux orienter les étudiants ;
 - mieux utiliser les places de brevet de technicien supérieur (BTS) qui ne sont pas toutes pourvues actuellement. Cela pourrait permettre d'accueillir plus du tiers des nouveaux inscrits supplémentaires dans ces filières, conduisant les lycéens issus de la voie professionnelle à une réussite plus importante qu'en licence ;
 - élargir les possibilités de mobilité géographique des bacheliers lors de l'affectation des étudiants. Cela pourrait permettre une allocation plus pertinente des moyens. Les tensions ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire et développer la mobilité pourrait donc être une voie pour mieux utiliser les places disponibles. Des études visant à mesurer le niveau d'incitation nécessaire ainsi que les freins à la mobilité devraient être engagées rapidement, notamment pour ce qui concerne la vie étudiante et les œuvres universitaires.

Impacts attendus

Ces réformes permettront de **diminuer les sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme** et d'améliorer ainsi l'accès des jeunes à l'emploi.